

L'Avenir Ensemble

Lundi 3 décembre 2012,
à la salle des Fêtes de L'Aiguillon Sur Mer
Assemblée Générale à partir de 17h30

- Rapport moral et financier et paiement de la cotisation de 20€, suite au recours engagé.
- Les impacts du PPRI du 18 juillet 2012.
- Réponse du Préfet aux recours gracieux.
- Les points principaux du recours auprès du Tribunal Administratif présentés par l'avocat de l'association et exposé de la procédure.
- Protection de la commune (travaux des digues)

.....

Si le quorum n'est pas atteint = assemblée extraordinaire à suivre.



POUVOIR POUR ASSEMBLEE GENERALE DE L'AVENIR ENSEMBLE DU 03/12/12

Je soussigné Mme, M

donne procuration à

Mme, M

pour l'AG de l'AE du lundi 3 décembre 2012

Signature

--